



MAIRIE

SAINT MARTIN DES NOYERS - Vendée

28, Rue de l'Église

☎ 02 51 07 82 60 - Fax 02 51 07 85 99

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2019

Le Conseil Municipal a approuvé le compte rendu de la réunion du 25 novembre 2019 et :

- ▶▶ A décidé de retenir le contrat de maîtrise d'œuvre proposé par le groupement SARL BATIMGIE (Bureau d'études thermiques et fluides) situé à 81, rue des Ponts de Cé – 49000 ANGERS et le cabinet BARRE (Economiste de la construction) basé 72, impasse Jean Mouillade – ZAC de l'Horbetoux 85000 LA ROCHE SUR YON pour un taux de rémunération de 5,3 % du montant prévisionnel des travaux soit un forfait provisoire de rémunération de 11.458,87 euros H.T. et 13.750,64 euros T.T.C., suite à la consultation lancée pour les travaux de rénovation thermique de la mairie et a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre relatif à cette opération et toutes les pièces s'y rapportant,

- ▶▶ a décidé d'accepter la constitution d'une convention à intervenir entre ENEDIS et la commune sur la parcelle cadastrée AK 184 située rue du Stade, dans le cadre du déplacement du réseau électrique lié à l'aménagement des ateliers communaux et locaux associatifs ;

- ▶▶ a approuvé le projet de bail afin de proposer à la location, le logement communal situé 37, rue de l'église, aux conditions énoncées, le montant mensuel du loyer est fixé à la somme de : 320 euros à compter du 01/01/2020 (hors charges) ;

- ▶▶ a décidé de solliciter une subvention dans le cadre du contrat de ruralité – Communauté de Communes du Pays de Chantonnay, pour les travaux de mise aux normes accessibilité du Foyer Soleil et a adopté le plan de financement prévisionnel,

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant	Nature	Montant	%
TRAVAUX	117 000,00 €	Subvention Préfecture	36 750,00 €	30,00 %
Maîtrise d'œuvre - bureau d'études	2 500,00 €			
Divers et imprévus	3 000,00 €			
	0,00 €	Sous-total	36 750,00 €	30,00 %
		Autofinancement	85 750,00 €	
Total dépenses	122 500,00 €	Total Recettes	122 500,00 €	

- ▶▶ a adopté, à compter du 01/12/2019, la proposition du Maire relative au nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, et de la convertir en délibération, afin d'attribuer les montants aux cadres d'emplois concernés considérant les créations de postes, et vu l'avis du Comité Technique en date du 5 décembre 2019,

- ▶▶ a décidé de fixer le tarif des étiquettes pour les élections municipales 2020 à 0.05 € l'étiquette.

- ▶▶ a pris note du rapport d'activités 2018 de la Communauté de Communes du Pays de Chantonay présenté Monsieur Jean-Jacques DELAYE, président.

Synthèse affichée en exécution de l'article L 2131-3 du code général des collectivités territoriales.

Fait à Saint-Martin-des-Noyers, le 23 décembre 2019
Le Maire,
Signé Daniel MENANTEAU